



Règlement particulier

Les volants foréziens

5 mai 2012

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.BaD sous la responsabilité des Juges-arbitres David DUFOSSE (ABR 42) et Hélène VANTHUYNE (FBC 42)
Le tournoi est autorisé par la ligue Rhône alpes et la Fédération Française de Badminton : **N° d'autorisation** : en cours
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors B, C, D, NC et Vétérans licenciés dans les clubs de la ligue Rhône-Alpes et des autres ligues. Les jeunes (minimes 2, cadets, juniors) et les vétérans doivent être en possession de leur surclassement.
4. Les joueurs peuvent s'inscrire dans un seul tableau: DD ou DH
5. En fonction du nombre d'inscrits par séries, l'organisateur scindera les séries respectivement en D+/ D- , C+/C- et B+/B-.
6. Les tableaux se dérouleront en poule de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poules dans toutes les séries.
7. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper des séries dans un même tableau, ou d'annuler un tableau, si le nombre d'inscrits est insuffisant.
8. Les droits d'engagement s'élèvent à 12 € par joueur à régler par chèque à l'ordre du FBC 42 au moment de l'inscription. Les fiches d'inscription et les règlements sont à envoyer à l'adresse suivante:
Feurs Badminton Club chez Geoffroy NOIR 28 avenue de la Libération 42 120 Le Coteau
9. La date limite des inscriptions est fixé au **24 avril 2012** (cachet de la poste faisant foi). Confection des tableaux le **25 avril 2012**.
Les têtes de série seront déterminées à partir du CPPP du 25/04/12.
Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, professionnel...)
10. Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle :
 - volants plastiques bout liège MAVIS 500 pour les NC
 - volants plume Babolat Aeroflex Start pour les classés.
11. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
12. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BaD est exigée sur les terrains.
13. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges-Arbitres.
14. Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain est de 3 minutes (test des volants et mise en tenue compris).

15. Tout volant touchant une infrastructure fixe (panneau de basket, rampe d'éclairage...) du gymnase sera compté « let » au service, en jeu il sera compté « faute ». Tout volant touchant une partie mobile (filins) sera compté « let » au service comme en jeu.
16. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou allongé sur décision du juge arbitre.
17. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 1h d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matches affiché dans la salle est indicatif, il peut être modifié en accord avec les juges arbitres pour le bien de la compétition.
18. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra en informer la table de marque et les Juges-arbitres et obtenir l'accord de ces derniers.
19. L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux Juges-arbitres, aux arbitres éventuels et aux membres du Comité d'Organisation. Pas de coaching possible sauf lors des arrêts de jeu à 11 et entre les sets.
20. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
21. Tout forfait intervenant après le tirage au sort devra être justifié par écrit auprès de la CRA soit par courrier (ligue Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien), soit par mail à liguebad.ra@wanadoo.fr au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en respectant ce règlement, contribueront à la réussite du tournoi

David DUFOSSE

Hélène VANTHUYNE

